

**Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman
à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE SAINT-AMARIN
70 rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN**

**C.C.T.P.
Lot N°02 DESENFUMAGE NATUREL**

ARCHITECTE
STEPHANE HERRGOTT
9 quai de Rotterdam
68110 ILLZACH
Tel : 03 89 42 43 79
Email : contact@herrgott.archi



ECONOMISTE
CEREC
6A rue des Pommiers
68700 UFFHOLTZ
Tel : 03.89.57.31.85 Portable : 06.72.75.65.40
Email : cerec.sarl@free.fr



C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°02 DESENFUMAGE NATUREL

Sommaire

02.0 GENERALITES	3
02.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
02.0.2 NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES	4
02.0.3 PRESCRIPTIONS GENERALES	4
02.1 COUVERTURE	4
02.1.1 FENETRES DE TOITURE	4
02.1.1.1 DESENFUMAGE	4

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°02 DESENFUMAGE NATUREL

02.0 GENERALITES

02.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

02.0.1.1 **Objet du présent C.C.T.P.**

Le présent CCTP a pour objet les travaux au forfait concernant la Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING , pour le compte de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN 70 rue Charles de Gaulle 68550 SAINT-AMARIN, et faisant l'objet du présent lot.

02.0.1.2 **Travaux compris au présent lot :**

Tous les travaux de mise en place de désenfumage

Il appartient à l'entreprise avant remise de son offre :

- d'effectuer une reconnaissance des lieux.

- de prendre connaissance de la totalité du projet, pièces écrites et documents graphiques, le dossier tous corps d'état peut être consulté sur demande formulée au Maître d'Oeuvre.

- d'étudier et de vérifier sous sa propre responsabilité l'ensemble des prestations définies dans les pièces écrites et les documents graphiques ainsi que toutes les sujétions d'exécution en découlant.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent c.c.t.p. mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot.

Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue pour la remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet.

Compte-tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ses obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

02.0.1.3 **Prises - scellements - pose et réglage**

Les réservations, prises et scellements sont à la charge de l'entreprise du présent lot.

Les scellements seront faits au mortier de ciment à l'exclusion du ciment prompt.

Toutes précautions nécessaires à la pose et au calage devront être prises pour assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.

02.0.1.4 **Plans**

L'entrepreneur soumettra avant tout commencement d'exécution les plans de détail de tous ses ouvrages pour approbation au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle.

02.0.1.5 **PPSPS**

Les entreprises devront, avant démarrage du chantier, diffuser leur PPSPS. Aucune intervention ne sera possible sans la diffusion de ce document.

Les entreprises resteront contractuellement responsables de tout retard d'intervention sur chantier, suite à la non diffusion dans les délais de leur PPSPS

02.0.1.6 **Dossier des Ouvrages Exécutés**

L'entreprise devra, à l'avancement de ses travaux, assurer la tenue à jour de ses plans d'exécution.

Elle devra fournir en fin de travaux, les éléments de récolement (plans et schémas, fiches techniques des produits mis en œuvre, notes de calcul, ...) de tous les ouvrages exécutés.

L'entreprise aura à sa charge l'établissement des DOE comprenant :

- Liste du matériel, nom et adresse des fournisseurs, référence, implantation.

- Liste des pièces de rechange.

- Liste des opérations de maintenance et calendrier d'entretien.

- Fiches techniques du matériel.

- Plans d'exécution (TQC).

- Cahier de recette et PV essais et réglages.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°02 DESENFUMAGE NATUREL

...Suite de "02.0.1 6 Dossier des Ouvrages Exécutés..."

Ce document sera transmis à la réception des travaux au Maître d'œuvre et au Maître d'Ouvrage en 1 exemplaire pour VISA et remarques éventuelles. Puis, après mise à jour dans un délai de 15 jours maximum, il sera transmis au Maître d'Ouvrage en 1 exemplaire et au Maître d'Ouvrage en 4 exemplaires

02.0.2 NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES

02.0.2 1 Normes et textes réglementaires à observer

Les travaux seront exécutés en conformité avec les documents officiels constituant le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux, ainsi que les normes, les D.T.U. et NF-DTU, C.C.S, les AT, les Certificats de Conformités, les DTA, le marquage CE et les Eurocodes en vigueur, et notamment la Nouvelle Réglementation Acoustique.

02.0.3 PRESCRIPTIONS GENERALES

02.0.3 1 Gravois - Nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot sont évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

02.0.3 2 Sécurité de chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

02.0.3 3 Coordination avec les corps d'état

Le titulaire du présent lot devra se déclarer conjointement solidaire des autres corps d'état, pour préciser les dispositions particulières des supports, engravures, passages ventilation, etc...

Il est également tenu de prendre connaissance des plans définissant les sorties de ventilation lot VMC et les sorties de ventilation de colonnes de chutes lot Plomberie, ainsi que tous les plans des autres corps d'état, et en particulier ceux des lots suivant :

- Gros-oeuvre
- Charpente
- Chauffage - Ventilation
- Electricité

02.0.3 4 Plans

Le titulaire du présent lot devra fournir dès le démarrage du chantier tous les plans, croquis, coupes (indépendamment à ceux cités plus haut).

02.1 COUVERTURE

02.1.1 FENETRES DE TOITURE

02.1.1.1 DESENFUMAGE

Fourniture et pose d'un Exutoire de désenfumage naturel DENFC (dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur) fenêtre de toiture à projection, Conforme aux normes NF S 61937-1 et NF S 61937-7, et à la norme NF EN 12101-2, et comprenant :

- une fenêtre basculante à rotation en Bois massif contrecollé à veines opposées, en pin européen éco certifié PEFC , avec vitrage isolant double vitrage 33.1-15-6 feuilleté intérieur peu émissif, gaz argon et trempé extérieur peu émissif, contrôle solaire et traitement clair & net, intercalaire warmedge
- mécanisme d'ouverture pneumatique raccordé à un système de commande pneumatique manuel pour ouverture et refermeture depuis le sol du RDC. Commande par câble sous gaine acier.
- raccordement à la toiture (parties inférieures et latérales) en pose encastrée

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°02 DESENFUMAGE NATUREL

- finition extérieure en aluminium thermolaqué gris anthracite
- capot et support de tuiles
- pose encastrée suivant prescriptions du fabricant
- tous détails et sujétions de mise en place.

Travaux comprenant , dépose de tuiles, découpe du lattis , création de chevêtre dans la charpente existante, éléments de raccordement entre les tuiles et le châssis de toit, repose de tuiles et coupes des tuiles existantes au droit du châssis. Évacuations des déchets.

Intervention à la nacelle depuis l'intérieur des locaux, y compris balisage sur site, mise en place de cordons de sécurité

Performances :

➤ **Isolation thermique hiver**

Uw : 1,3 W/m².K en pose encastrée avec raccords

➤ **Facteur solaire d'été**

- Fenêtre nue : Sw = 0,21

➤ **Acoustique**

➤ Bruits aériens extérieurs : Isolation acoustique certifiée AC2 : classement de façade 35 dB(A).

➤ Silence par temps de pluie : Niveau sonore sous une pluie battante : 48dB (norme NF EN ISO 140-18)

Surface utile de ventilation 1.07 m² minimum

Documents de référence :

- Certificat CSTBat
- Classement Air Eau Vent : A*3 E*9 V*A3

- Classement ACOTHERM : AC2 ≥ TH11

- Certificat CEKAL de qualification vitrage isolant
- Fiches de déclaration environnementale et sanitaire FDES (fenêtre et raccord)
- Qualité de l'air intérieur : classe A+
- Certification PEFC

02.1.1.1.1 **Dimensions : 1.14 x 1.18 m**

02.1.1.1.2 **Reprise des asservissements existants par déplacements des commandes**